



STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères-Les Patriotes

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Déportation des Acadiennes et Acadiens;

STÉPHANE BERGERON RÉAGIT AUX PROPOS DE ROBERT PICHETTE, PUBLIÉS DANS *L'ACADIE NOUVELLE* DU 17 FÉVRIER DERNIER

OTTAWA, le 18 février 2004 – Le député de Verchères-Les Patriotes, monsieur Stéphane Bergeron, a vivement réagi aux propos de Robert Pichette publiés dans *L'Acadie Nouvelle*, le 17 février dernier. «Force est de constater que monsieur Pichette ne prêche guère par l'exemple, lorsqu'il m'enjoint, de façon péremptoire, à faire preuve de la maturité et du discernement requis pour «m'arrêter» et mettre enfin un terme à mes démarches visant à faire en sorte que la Couronne britannique reconnaisse officiellement les préjudices causés au peuple acadien. Monsieur Pichette, avec cette prose alambiquée qu'on lui connaît, par laquelle il cherche à faire grand étalage, pour épater la galerie, d'une érudition d'apparat, me poursuit, en effet, de ses attaques vicieuses, lesquelles ne font qu'illustrer avec encore plus d'acuité toute la profondeur abyssale de sa mauvaise foi et de son étroitesse partisane», de s'indigner monsieur Bergeron.

«Remettons les choses en perspective, a-t-il poursuivi. Lorsque monsieur Pichette fait référence à la “plus récente sortie de M. Bergeron”, il omet volontairement de préciser que je n'y suis absolument pour rien et qu'il n'y a pas, dans les faits, de “plus récente sortie de M. Bergeron”. Si la motion M-382, qui fait désormais figure d'anachronisme, s'est de nouveau retrouvée inscrite à l'ordre du jour des travaux de la Chambre des communes, ce n'est pas parce que je serais opiniâtrement revenu à la charge, comme le laisse entendre monsieur Pichette, mais bien parce que celle-ci avait été inscrite au feuillet bien avant que la Proclamation royale ait été inopinément rendue publique, en décembre dernier, et parce que ses auteurs n'ont pas eu le réflexe élémentaire de s'interroger sur ce qui allait advenir de cette motion, sur laquelle la Chambre n'avait pas encore statué.»

«Contrairement à ce que mes collègues libéraux avaient probablement escompté, la Proclamation royale n'a pas eu pour effet de disposer automatiquement de la motion M-382, puisque le processus parlementaire est indépendant des actions et décisions du gouverneur en conseil. Par leur désinvolture, ce sont donc eux, et eux seuls, qui sont à l'origine de la reprise du débat en Chambre sur cette motion. Je n'entends donc pas accepter qu'on tente malicieusement de m'en faire porter le blâme», d'ajouter Stéphane Bergeron.

Le député de Verchères-Les Patriotes a également voulu apporter certaines précisions quant à ses motivations, dans le cadre de ce nouveau débat parlementaire entourant la motion M-382: «Monsieur Pichette affirme que je souhaite faire endosser la Proclamation royale par la Chambre des communes et de faire en sorte, dans la foulée des démarches informelles entreprises à cet effet par l'ex-ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Sheila Copps, qu'une invitation formelle soit acheminée à Sa Majesté pour qu'elle vienne faire lecture du texte de la Proclamation royale. C'est vrai».

«Mais qu’y a-t-il de mal, de poursuivre monsieur Bergeron, à ce que la Chambre des communes, qui se veut l’incarnation même de la démocratie canadienne, où siègent les représentants dûment élus du peuple, applaudisse au geste remarquable de la Proclamation royale? Qu’y a-t-il de mal, également, au fait de vouloir donner suite à la louable initiative de madame Copps (au fait, monsieur Pichette se souvient-il seulement de madame Copps, lui qui, jusqu’à tout récemment, l’abreuvait généreusement de propos dithyrambiques?) auprès de Sa Majesté, que monsieur Chiasson lui-même accueillait comme une conclusion positive qui aurait pour effet de «couronner» les démarches patientes visant à faire en sorte que les préjudices causés aux Acadiens soient officiellement reconnus?»

«Et personne n’oserait demander à Sa Majesté, comme l’a ironisé monsieur Pichette, de se comporter comme une vulgaire pénitente repentie. Un geste aussi solennel ne saurait tourner au cirque et requiert toute la noblesse et la dignité dont Elle a toujours su faire preuve», affirme-t-il.

«Mais, encore une fois, monsieur Pichette ne fait ici qu’une évocation partielle, pour ne pas dire partielle, de mes motivations, desquelles, d’ailleurs, il ne s’est jamais donné la peine de s’enquérir. J’ai également indiqué que j’étais disposé à retirer purement et simplement la motion M-382. Or, cela ne peut désormais plus se faire sans le consentement unanime de l’ensemble des députés de la Chambre des communes. Mais encore faut-il, pour en arriver à un tel consentement unanime, qu’on se donne la peine de se parler. Curieusement, mes collègues libéraux, que monsieur Pichette se fait fort d’encenser, se refusent à tout dialogue avec moi. Ils refusent même de me rencontrer. Est-ce là un signal sans équivoque de cette bonne foi, dont monsieur Pichette semble se porter garant?»

«Il faut croire qu’on a bien du mal à se défaire, du côté de mes collègues libéraux, de la malsaine culture de confrontation qu’affectionnait particulièrement l’ex-premier ministre Chrétien et dont le nouveau premier ministre semble vouloir s’éloigner, en favorisant une plus grande collaboration entre le gouvernement et l’opposition. Lors de son passage en Acadie, en août dernier, monsieur Martin s’était même montré plutôt favorable à ma démarche. Il est donc étonnant de voir mes collègues libéraux entretenir le même discours acrimonieux et étroitement partisan sur la question.»

Stéphane Bergeron s’est dit surpris des volte-face de monsieur Pichette: «Aussi, cet empressement de monsieur Pichette à prétendre que la Proclamation royale a définitivement réglé la question ne me semble guère plus conséquent que l’attitude pour le moins équivoque de mes collègues libéraux tout au long de cette disgracieuse saga. Lui qui chante aujourd’hui les mérites épiques de la SNA dans ce dossier, ne se gênait certes pas pour la fustiger vertement, il n’y a pas si longtemps, pour la constance dont elle faisait preuve dans la poursuite des démarches visant à faire en sorte que les préjudices causés au peuple acadien. Je reconnais là la cohérence proverbiale de monsieur Pichette...»

«Je constate que monsieur Pichette s’est, encore une fois, servi des pages de cette *Acadie Nouvelle* résolument complice, pour se faire le porte-voix de la députation libérale de l’Acadie. Je comprends donc, résigné, que mes collègues libéraux, plutôt que de s’abaisser à discuter avec un vil «séparatiste», sont prêts à courir le risque, en cette année sacrée du 400^e anniversaire de fondation de l’Acadie, de devoir porter l’odieux d’un autre vote négatif sur une motion touchant les Acadiens. J’aurais tellement voulu éviter cela... Mais qu’à cela ne tienne, je m’en remets à leur volonté et attendrai donc un signal de leur part pour éviter que l’inéluctable se produise», signale-t-il.

«En terminant, je signale à monsieur Pichette que je n’ai cure de ses feintes invitations à me rendre sur la terre de mes ancêtres. Je n’en ai jamais eu besoin par le passé et n’en aurai pas davantage besoin pour les célébrations du 400^e anniversaire de fondation de l’Acadie, auxquelles, d’ailleurs, il avait déjà été prévu que je prenne part», de conclure le député de Verchères-Les Patriotes.